CR de l'Assemblée Générale du Ce2

Le 4 octobre 2018 de 12h, Palais de la Bourse, Bordeaux

Ordre du Jour

Liste des participant.e.s 2

Bilan Moral 2018 3

- Cadrage des actions 2017-2018 4
- MACQE (« Masters d'Autres Compétences Qu'Ergonomie ») 5
- Création de la fiche RNCP Mention « Ergonomie » 8
- Ergonome junior certifié 9
- Création d'une commission Master au sein du Ce2 10
- Formations doctorales 12
- Fiche ROME 13
- QIME (Qualifications Infra Master en Ergonomie) 14
- La recherche en Ergonomie 16
- Participations à des manifestations 17
- Vote du bilan moral 2018 17

Bilan financier 2018 18

- Vote du bilan financier 2018 19

Actions pour 2019 20

Actions en friches 21

Renouvellement du Bureau 22

Liste des participant.e.s

Présent.e.s : 18	Membres représenté.e.s : 7
▪ Anceaux Françoise ▪ Barcellini Flore ▪ Barthe Béatrice ▪ Bationo-Tillon Anne ▪ Beaujouan Joffrey ▪ Boccara Vincent ▪ Bourmaud Gaëtan ▪ Buchmann Willy ▪ Coutarel Fabien ▪ Delgoulet Catherine ▪ Forrierre Justine ▪ Gaillard Irène ▪ Garrigou Alain ▪ Leduc Sylvain ▪ Mollo Vanina ▪ Sagot Jean-Claude ▪ Thébault Jeanne ▪ Vidal-Gomel Christine	▪ Bonnardel Nathalie ▪ Caroly Sandrine ▪ Cuvelier Lucie ▪ Decortis Françoise ▪ Folcher Viviane ▪ Gouedard Catherine ▪ Veyrac Hélène

Documents mis à jour pendant la séance :

- Liste des Formations de Master en Ergonomie Ce2
- Coordonnées des membres Ce2

Bilan Moral 2018

CE2 Collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie

Assemblée Générale du Ce2

le jeudi 4 octobre 2018 de 12h à 13h30
Au Palais de la Bourse, Bordeaux

Bureau du CE2

Françoise Anceaux, Béatrice Barthe, Vincent Boccara, Éric Brangier, Willy Buchmann, Fabien Coutarel, Lucie Cuvelier, Alain Garrigou, Jeanne Thébault

CE2 Collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie

Ordre du jour de l'AG

- Actions 2018 : bilan
  - fiche RNCP
  - QIME
  - MACQE
  - IEA
  - Doctoriales Arpège
  - Certification "Ergonome junior certifié »
  - Propositions modifications règlement intérieur (Cf. point plus bas)
- Vote du Bilan moral
- Membres et nouveaux membres
- Bilan financier
  - Présentation
  - Vote
- Actions 2019

2

Cadrage des actions 2017-2018

(présenté par Alain Garrigou)

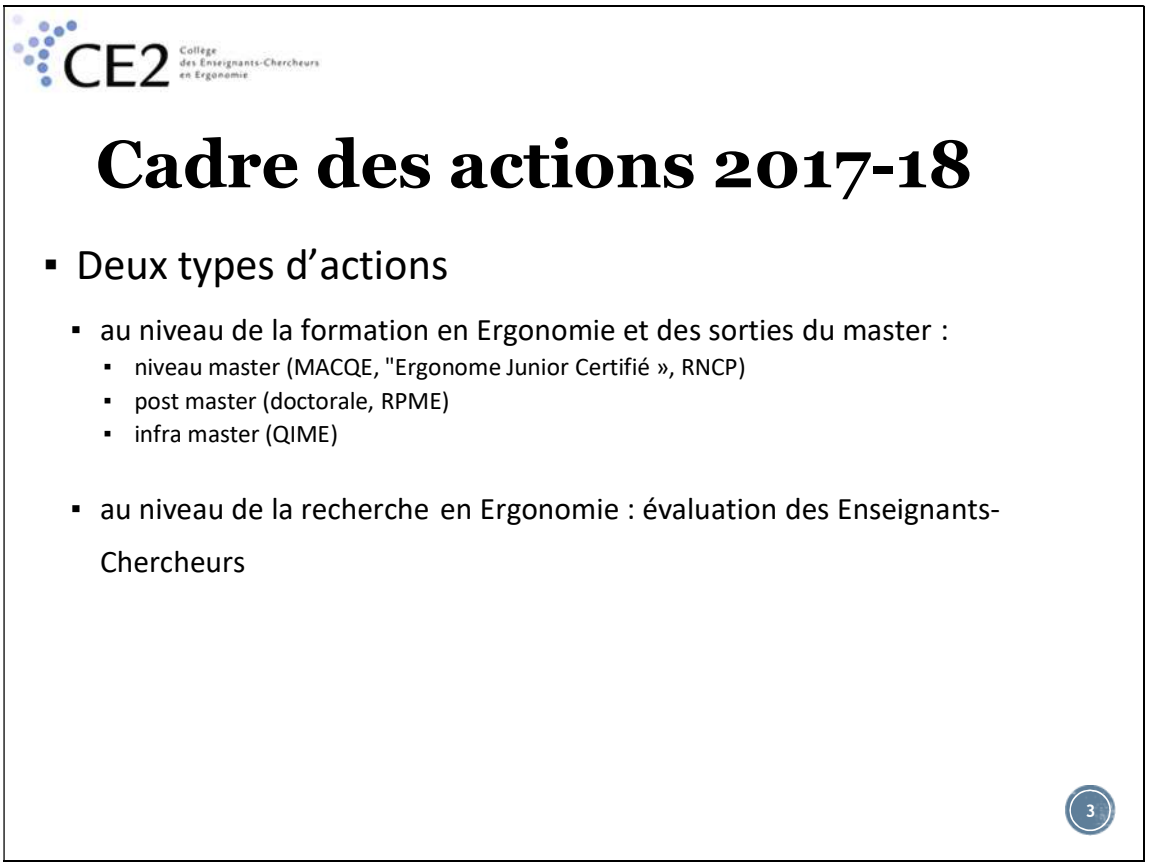

Retour sur les différentes actions de cette année.

Trois familles d'actions en lien avec la formation en Ergonomie : niveau Master, Post Master et Infra Master, qui amènent la question de la nécessité de monter une commission qui serait amenée à juger de nos appellations ; mais peut-être cela est-il à la limite de ce que l'on peut faire ?

MACQE (« Masters d'Autres Compétences Qu'Ergonomie »)

(présenté par Alain Garrigou)

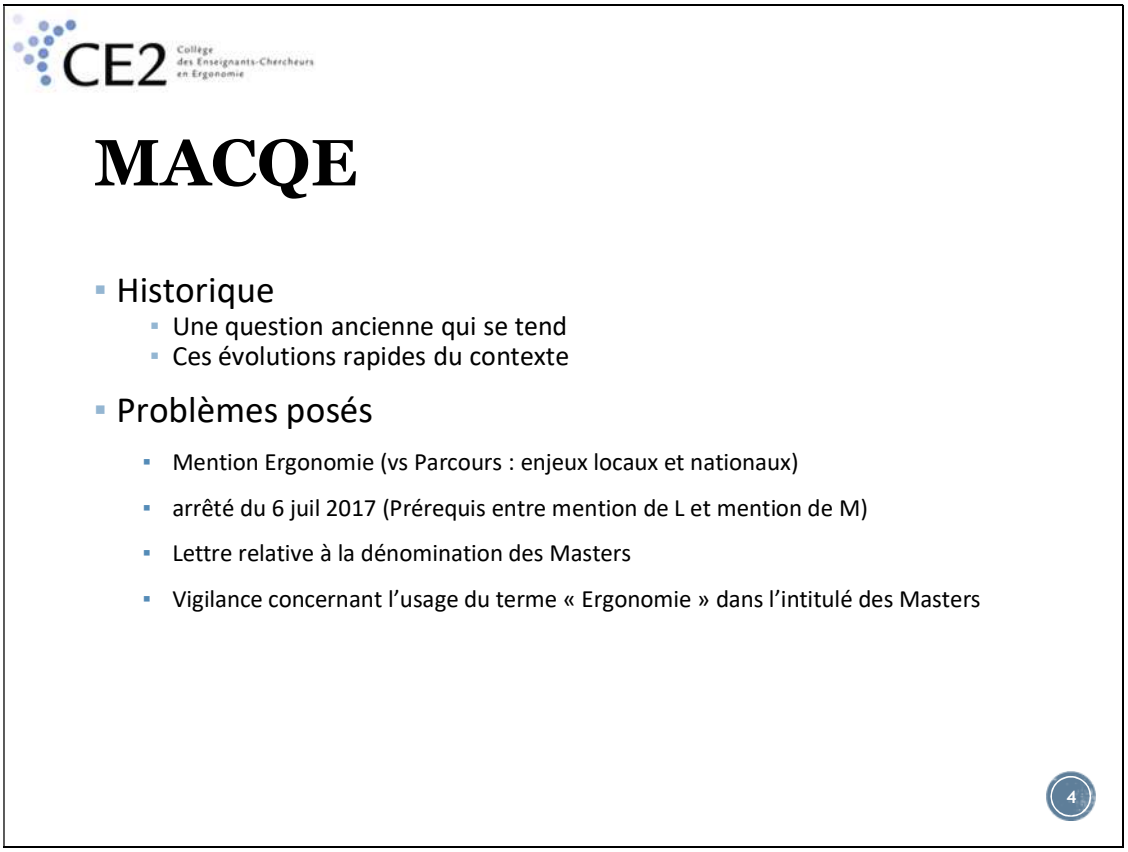

Sollicitation d'Éric Brangier sur la question de l'hétérogénéité des Masters et proposition d'un travail de recensement des Masters mentionnant le terme « Ergonomie » à partir des données du Ministère (site internet « trouvermonmaster.gouv.fr »).

Cette question est ancienne mais revient comme un enjeu important aujourd'hui du fait de l'autonomie des universités qui a fait apparaître un certain nombre de problématiques sur divers sujets et en particulier pour l'Ergonomie. Car même s'il existe un certain nombre de points de cadrage par le Ministère, la question reste de réfléchir et d'identifier les Masters qui peuvent ou non prétendre utiliser le terme « Ergonomie ».

Intitulés des mentions qui font apparaitre un parcours avec le mot ergonomie

Étiquettes de lignes	ce2	pas_ce2	Total général
ARTS, LETTRES, LANGUES		**1**	**1**
Langues étrangères appliquées		1	1
Autre Domaine	**2**	**3**	**5**
Aes	1		1
STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	1	3	4
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	**9**	**7**	**16**
Création numérique		1	1
Ergonomie	4	1	5
Information, communication		1	1
Psychologie	4	3	7
Psychologie sociale, du travail et des organisations		1	1
(vide)	1		1
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ	**6**	**11**	**17**
Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux		1	1
Biologie-santé		1	1
Génie industriel		1	1
Humanités et industries créatives		1	1
Ingénierie de la santé	2	1	3
Ingénierie du vivant et ergonomie	1		1
Risques et environnement	1		1
Sciences cognitives	1		1
Sciences et techniques des activités physiques et sportives - STAPS		2	2
STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	1	4	5
Total général	**17**	**22**	**39**

Écart important entre les masters « CE2 » et les « pas_ce2 »

Affiliation au CE2	Nombre de Établissements
Ce2	**17**
- pas référencés par le MESR	3
- référencés par le MESR	14
Pas_ce2	**22**
Total général	**39**

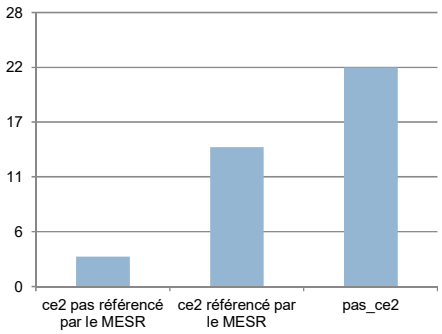

- Écart important entre le comptage CE2 (17 masters) et le comptage MESR (36 masters)
- Trois masters de membres du CE2 ne se trouvent pas référencés sur les sites « trouvermonmaster.gouv.fr »
- Existence de MACQE « **Masters d'Autres Compétences Qu'Ergonomie, mais mentionnant un parcours en ergonomie** »
- Total des masters faisant apparaitre « ergonomie » = 39

6

L'analyse du recensement révèle qu'il existe un gros écart entre les Masters identifiés par le Ce2 et ceux qui apparaissent via le Ministère : 17 sont identifiés par le Ce2 et 22 ne sont pas identifiés par le Ce2.

Nous sommes face à un fort enjeu de dilution et de captation du mot « Ergonomie » par différents acteurs. Nous devons réagir face à cette situation. Localement cela peut aussi mettre en difficulté des collègues, y compris des collègues membres du Ce2.

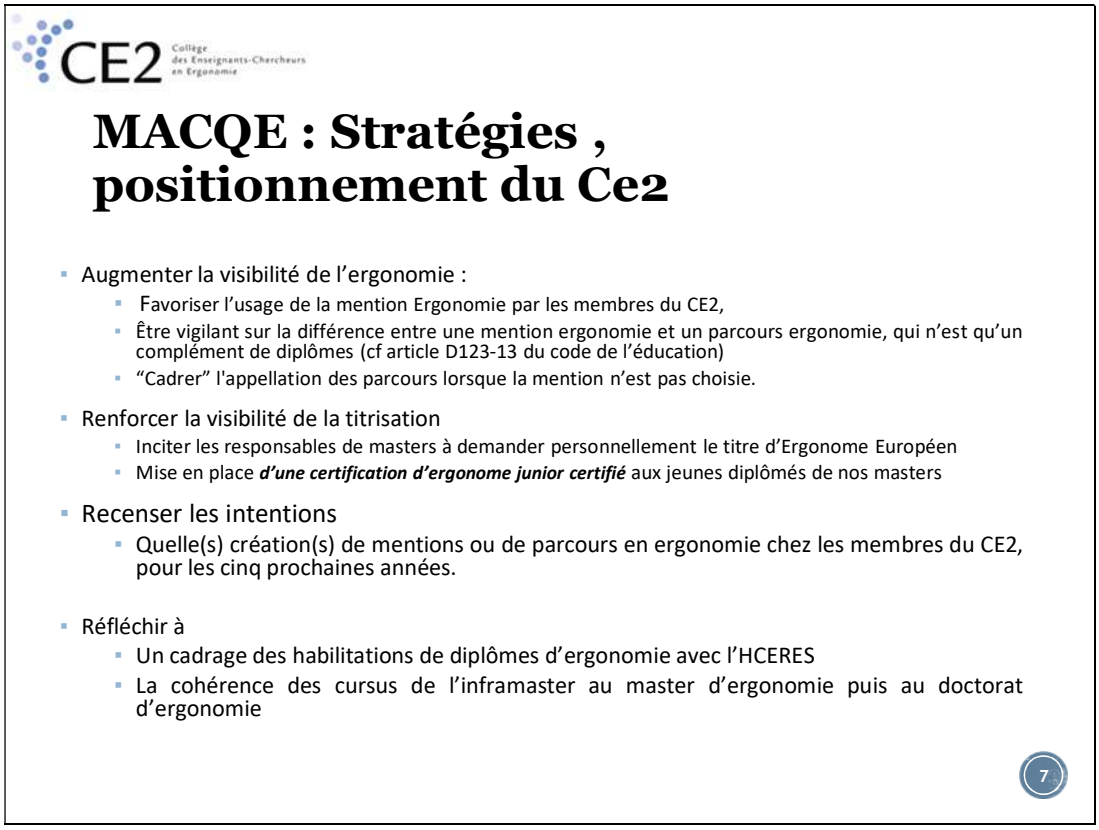

La présentation de cet état des lieux à donné lieu à des échanges :

Une première intervention précise que l'identification des Masters présents dans la « liste Ce2 » relève d'une démarche volontariste du responsable du Master, membre du Ce2, qui affirme que son diplôme répond aux critères de l'ARTEE. Cette liste repose sur deux critères 1) être membre du Ce2, et donc répondre à certains critères attendus et, 2) s'engager/déclarer répondre à un ensemble de critères thématiques pour prétendre au titre d'ergonome européen. Ce n'est donc pas le Ce2 qui identifie les formations, mais une démarche volontariste de faire partie de cette liste de formation.

Alain Garrigou précise qu'à partir de ce constat il va falloir prendre contact avec les différents Masters qui n'ont pas fait la démarche (ce n'est pas une démarche simple), et se demander comment nous allons nous positionner par rapport à ceux qui sont éloignés de ces critères.

Une seconde intervention pose la question de savoir s'il s'agit d'un positionnement vis-à-vis des personnes ou des institutions ?

Alain Garrigou répond que c'est un point sensible et stratégique en lien avec les plans d'action à mener sur l'année à venir, en lien aussi avec le Ministère. Il y a déjà eu de grandes avancées dans les prises de contact avec le Ministère cette année, notamment avec Me Aubert de la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle), qui est soulagée d'avoir des représentants de la discipline avec qui travailler, notamment au niveau de la fiche RNCP (Cf. point suivant). La collaboration avec elle a été plutôt bonne. Reste toutefois à régler la question de comprendre ce qui se joue au niveau des différentes universités. Peut-être faudra-t-il cibler les VP Recherche/ Formation ? La question des méthodes de prises de contact se pose aussi.

Une troisième intervention indique, par ailleurs, que dans la liste du Ce2 le terme « Ergonomie » apparaît à différents niveaux : mention et parcours. Parmi les 17 Masters portés par le Ce2, seuls 4 ont la mention « Ergonomie ». Il y aura donc un équilibre à trouver en fonction des situations locales de chacun.e.s. La Mention ne devant pas être la seule référence, il faudra réfléchir à une démarche de cadrage sur les Parcours, en fonction des contraintes locales.

Création de la fiche RNCP Mention « Ergonomie »

(présenté par Alain Garrigou)

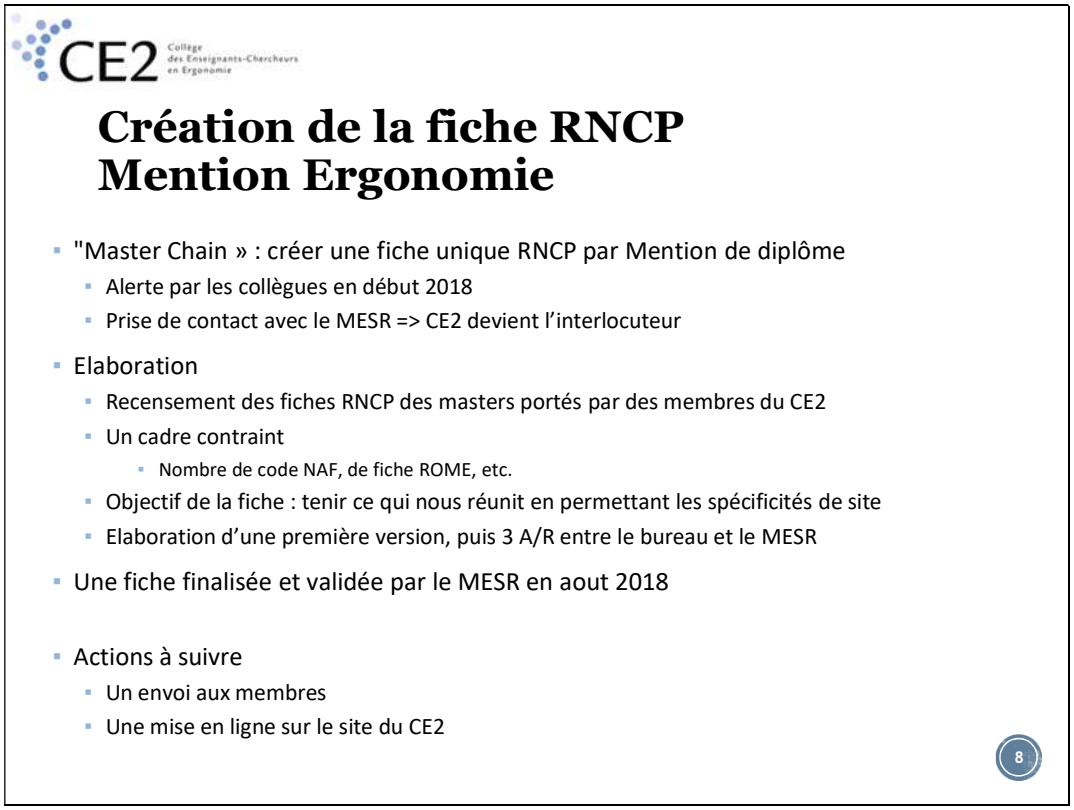

Une alerte a été donnée par Pascal Béguin concernant l'évaluation « Master Chain ». Il a été contacté par le Ministère, parmi d'autres (Toulouse, Lille, ?), mais l'ensemble des experts sollicités n'ont pas été identifiés. Sur cette base, Alain a adressé un courrier à la DGSIP. Cela a permis que le Ce2 soit mis dans la boucle de la rédaction de la fiche RNCP. Nous (l'association) sommes ainsi devenus partenaire du projet. Trois échanges ont eu lieu avec Me Aubert. La dernière version de la fiche RNCP a été envoyée au mois d'août, mais nous n'avons pas eu de retour pour le moment.

L'un des membres du bureau du Ce2 précise que les propositions formulées l'ont été à partir des fiches consensuelles existantes au sein de la communauté, en défendant l'idée que tout le monde puisse s'y retrouver.

Flore Barcellini indique à cette occasion que la fiche du Cnam vient d'être mise à jour.

Vincent Boccara précise par ailleurs que le ministère établit une fiche RNCP pour chaque Mention. C'est un concours de circonstances qui nous a permis d'être dans la boucle de la rédaction. Il s'agit donc d'un cadrage national, ce qui implique que les responsables de mention n'auront plus à le faire ; nos diplômes seront automatiquement identifiés.

L'assemblée exprime le souhait que cette fiche soit mise en ligne sur le site internet du Ce2.

Ergonome junior certifié

(présenté par Fabien Coutarel)

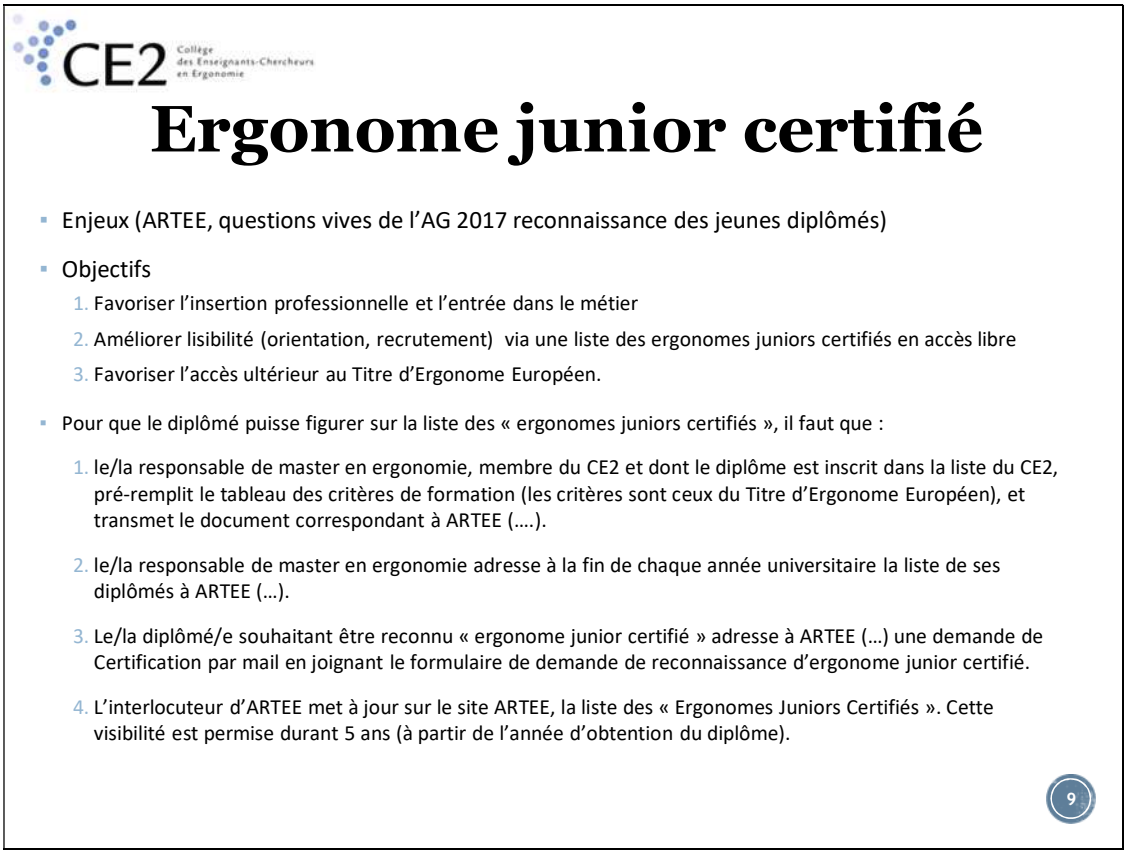

Il s'agit d'un projet initialement discuté au sein d'ORME depuis quelques années à propos de la protection du métier. L'objectif poursuivi est de favoriser la reconnaissance des étudiant.e.s issu.e.s des formations en lien avec la liste des Masters du Ce2 dans la période entre la sortie de formation et les trois ans de pratique nécessaires pour l'obtention du titre.

Les échanges entre plusieurs associations ont abouti à la proposition d'une certification « Ergonome junior certifié ». La communication sera faite dès demain pendant le congrès pour annoncer que la page sera active au 1er octobre, sur la base suivante : l'enseignant.e chercheur.e, membre du Ce2, porteur/euse, transmet les noms des diplômé.e.s, et les étudiant.e.s de leur côté envoient un mail à l'ARTEE formulant leur demande de certification.

Le processus est gratuit et sa validité est de 5 ans qui équivaut à un compromis entre 1) « trois ans », en prenant en compte les difficultés à trouver un emploi, et 2) « pas au-delà de 5 ans », ce qui correspond à la possibilité de demander le titre d'ergonome européen.

Cette certification est utile pour l'insertion et montre une forme d'engagement au sein du métier. Il s'agit du seul outil dont nous disposons actuellement. Cela va permettre aux employeurs de voir si les noms des candidat.e.s sont sur cette liste ou non.

Une demande de précision est formulée : quelles sont les démarches à réaliser pour les porteurs/euses ?

Fabien Coutarel précise qu'il est nécessaire de formaliser un document de deux pages qui explique les équivalences entre les UE proposées par la formation et les critères de l'ARTEE. Cette démarche sera à réaliser une fois tous les cinq ans, et l'envoi de la liste des diplômé.e.s une fois par an.

Une nouvelle question est posée : quelle est la stratégie envisagée pour communiquer cela ? Notamment pour ceux/celles qui embauchent ?

Fabien Coutarel précise que cela fait partie de la stratégie à envisager en parallèle à d'autres stratégies de réglementation des Masters, d'autant plus que ce processus n'est pas acquis avec d'autres associations. La question est de savoir comment on indique aux acteurs les caractéristiques de ceux/celles qu'ils recrutent.

Cela renforce la place du Ce2 par rapport aux formations, car les non-membres actuels pourraient avoir envie de devenir membres. Cela pose alors la question du renforcement des procédures internes actuelles concernant l'admission sur la liste des formations du Ce2. Cela rejoint les éléments évoqués dans le cadre du projet MACQUE (Cf. premier point) et la création d'une commission Master au sein du Ce2 (Cf. point suivant).

Création d'une commission Master au sein du Ce2

(présenté par Alain Garrigou)

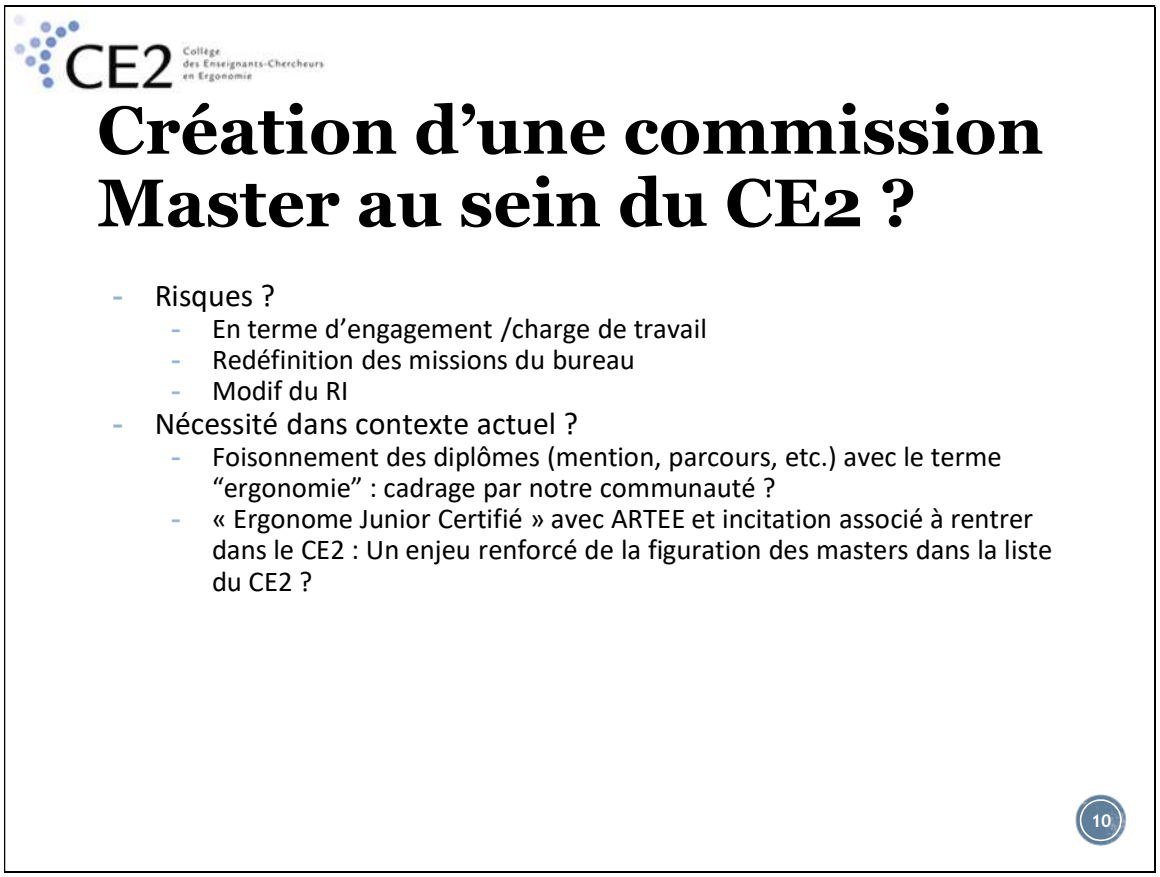

L'enjeu est de savoir comment le Ce2 peut établir des règles.

Une demande de précision est formulée par un membre de l'assemblée : la décision de certification appartient-elle à ARTEE ?

Fabien Coutarel précise que le Ce2 continuerait à garder la main. ARTEE vérifierait la liste des Masters et le nom des diplômes.

Un autre membre de l'assemblée s'interroge sur le fait qu'ARTEE va certainement demander les critères d'établissement de la liste du Ce2, et précise que les enjeux vont certainement très vite se déplacer.

Une autre question est formulée : l'ARTEE devient-elle un prescripteur des maquettes de formation ?

Fabien Coutarel répond que la question ne s'est pas posée ainsi.

Un membre de l'association précise que cela est déjà le cas dans la mesure où les critères ont toujours évolués ensemble, dans l'interface entre associations.

Par ailleurs, un autre membre de l'association précise que les critères posés au niveau européen, et qui remontent côté IEA, viennent de la France. Nous avons de la chance, il existe des regards envieux des autres pays envers le Ce2.

Plusieurs membres du bureau interviennent pour préciser qu'un certain nombre d'EC trouvent les critères d'ARTEE trop légers face à la concurrence d'autres Masters, car nos volumes de maquette dépassent largement les critères d'ARTEE.

Alain Garrigou précise alors qu'il faudrait mettre en place cette commission pour trouver un consensus. Apparaît ici un rapport de force dans lequel l'association devra arbitrer, sur des critères à définir. Il nous faut élaborer des règles et se préparer à rencontrer des réclamations.

Fabien Coutarel rappelle qu'à court terme la liste du Ce2 permet la demande de certification « Ergonome junior certifié », car actuellement nous n'avons pas connaissance de cas d'abus. Toutefois, nous avons un an pour instruire ce dossier, car en 2019, des formations vont certainement candidater.

Un membre de l'assemblée formule deux commentaires/questions : 1) on voit ici arriver des règles, réglementations, qui vont impliquer des choses, et il faudrait faire attention à ce que celles-ci ne nous enferment pas et nous permettent de continuer à faire évoluer les formations, mais aussi qu'elles ne perturbent pas la communauté, ce qui nous fragiliserait ; 2) quelle est la légitimité d'une association à tenir, gérer cela ? Car la reconnaissance des Masters est un gros travail. Il ne faudrait pas devenir un CNU bis, et mettre en place des choses qui excluraient plutôt que l'inverse.

Alain Garrigou répond que les règles peuvent aussi être une ressource ; il faut penser aux conditions et marges de manœuvre nécessaires.

Fabien Coutarel précise que cela nécessite un travail fin d'instruction, car regarder les maquettes ne suffira pas, si l'on prend par exemple le suivi des stages qui est invisible.

Un membre de l'assemblée précise qu'il y a alors plusieurs enjeux pour le Ce2 : quelles sont les perspectives favorables ? Quelles ressources humaines mobilisées ? Quelle charge de travail ? Quelles modalités d'accompagnement faudra-t-il mettre en œuvre pour celles et ceux qui n'entrent pas dans les critères ? Des passerelles entre formations ? Comment avoir une ouverture en ERASMUS ?

Jean-Claude Sagot présente l'exemple de Belfort Montbéliard où cela a été très compliqué d'avoir le terme « ergonomie » dans le diplôme, et celui-ci va certainement disparaître dans six ans. Cette formation n'a jamais prétendu former des ergonomes, mais c'est important de pouvoir sensibiliser les ingénieurs à l'Ergonomie. Aujourd'hui la situation est très binaire : « on en est » ou « on n'en est pas ». On perd toute la richesse et les passerelles qui peuvent exister. Comment ne pas perdre le lien ? Comment garder la richesse des passerelles ? Cet aspect binaire doit être évité.

Un membre de l'assemblée propose de s'interroger sur le fait de savoir qui, parmi les membres du Ce2, sont dans des Masters ou non ?

Un membre du bureau précise que le travail, en commission, pourrait être d'identifier les formations à l'Ergonomie et celles qui forment au métier d'ergonome.

Par ailleurs un membre de l'assemblée précise que l'Ergonomie peut aussi être utilisée pour former des formateurs.

Formations doctorales

(présenté par Alain Garrigou)

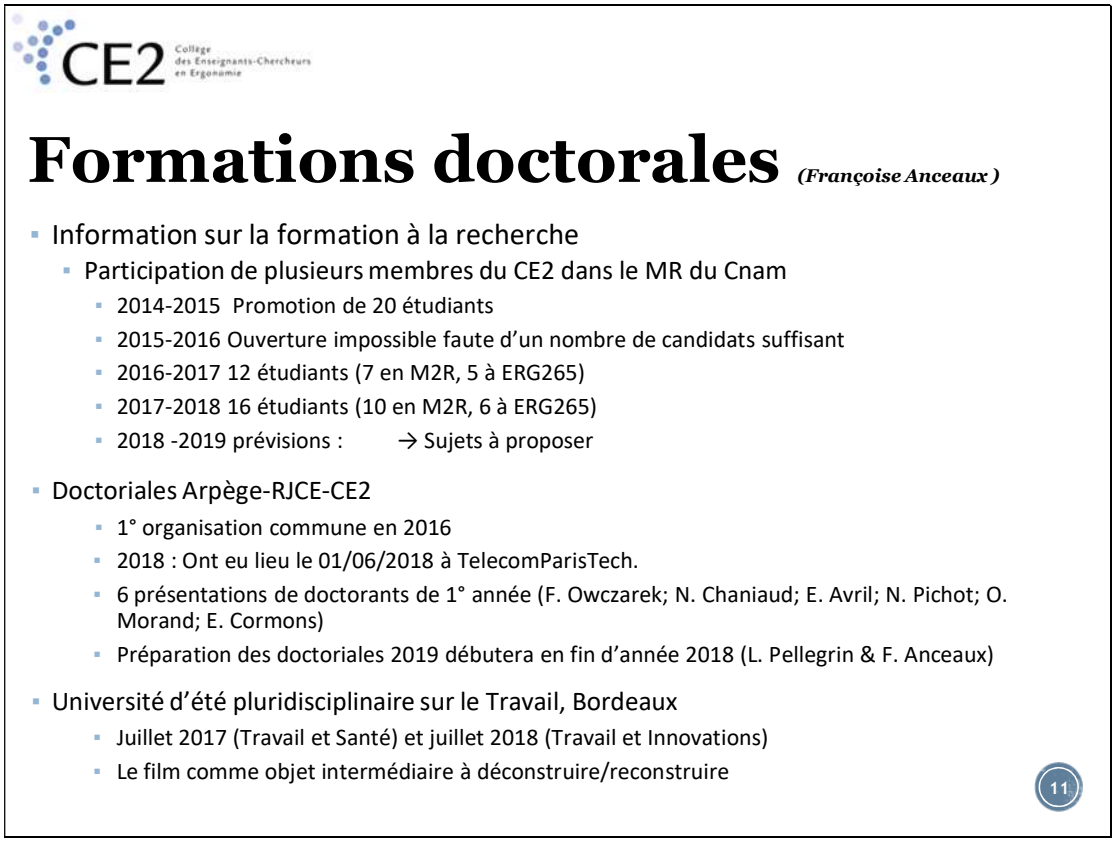

Le Master Recherche compte une trentaine de personnes cette année.

Françoise Anceaux précise qu'en 2015 les étudiant.e.s ont demandé que les doctoriales Arpège-RJCE-Ce2 aient lieu tous les ans. Les prochaines sont prévues en juillet 2019, la veille du colloque EPIQUE. Le constat a été fait qu'il y avait de gros écarts entre des présentations de premières années et des troisièmes années. Le choix a été fait de cibler des présentations de doctorant.e.s en première moitié de thèse. L'appel aura lieu en décembre-janvier.

Alain Garrigou précise que l'université d'été se réalise en partenariat avec le festival « Filmer le travail ».

A l'occasion de la présentation des « universités d'été » Alain Garrigou indique qu'il a pris la responsabilité de la présidence du parcours national doctoral « Santé-Travail » qui propose des financements de trois thèses par an. Les financeurs sont le Ministère du travail, l'INRS, la CNAMTS, le COCT. L'appel a lieu tous les ans, avec une sélection en mai-juin, des auditions en juillet et des retours en septembre. Le projet doit être monté, le/la doctorant.e doit être identifié.e et démarre à la fin de l'année. Les doctorant.e.s sont salarié.e.s de l'école doctorale de la Santé publique de Rennes, mais le/la directeur.trice de thèse n'appartient pas obligatoirement à cette école doctorale. Le processus de codirection de thèse pluridisciplinaire est appréciable, une coloration Ergonomie seule ne marchera pas.

Fiche ROME

(présenté par Vincent Boccara)

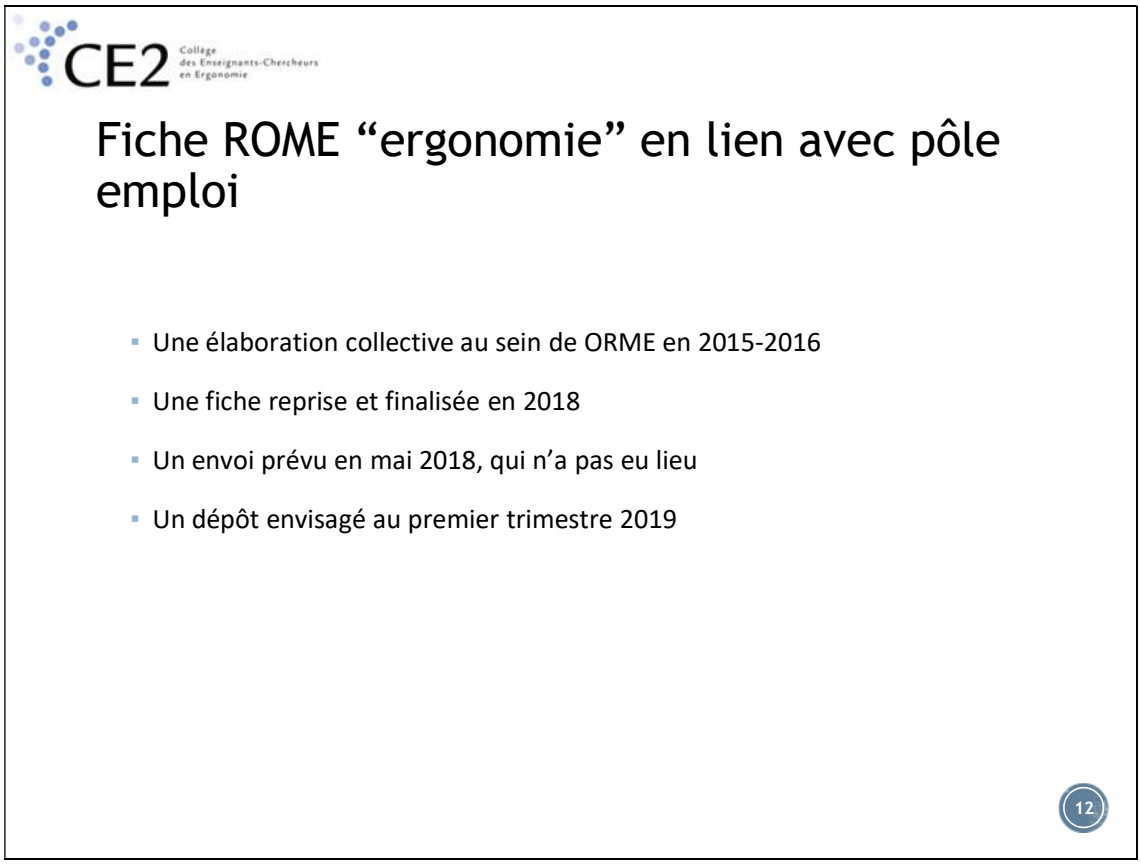

Dépôt envisagé au premier trimestre 2019.

QIME (Qualifications Infra Master en Ergonomie)

(présenté par Fabien Coutarel)

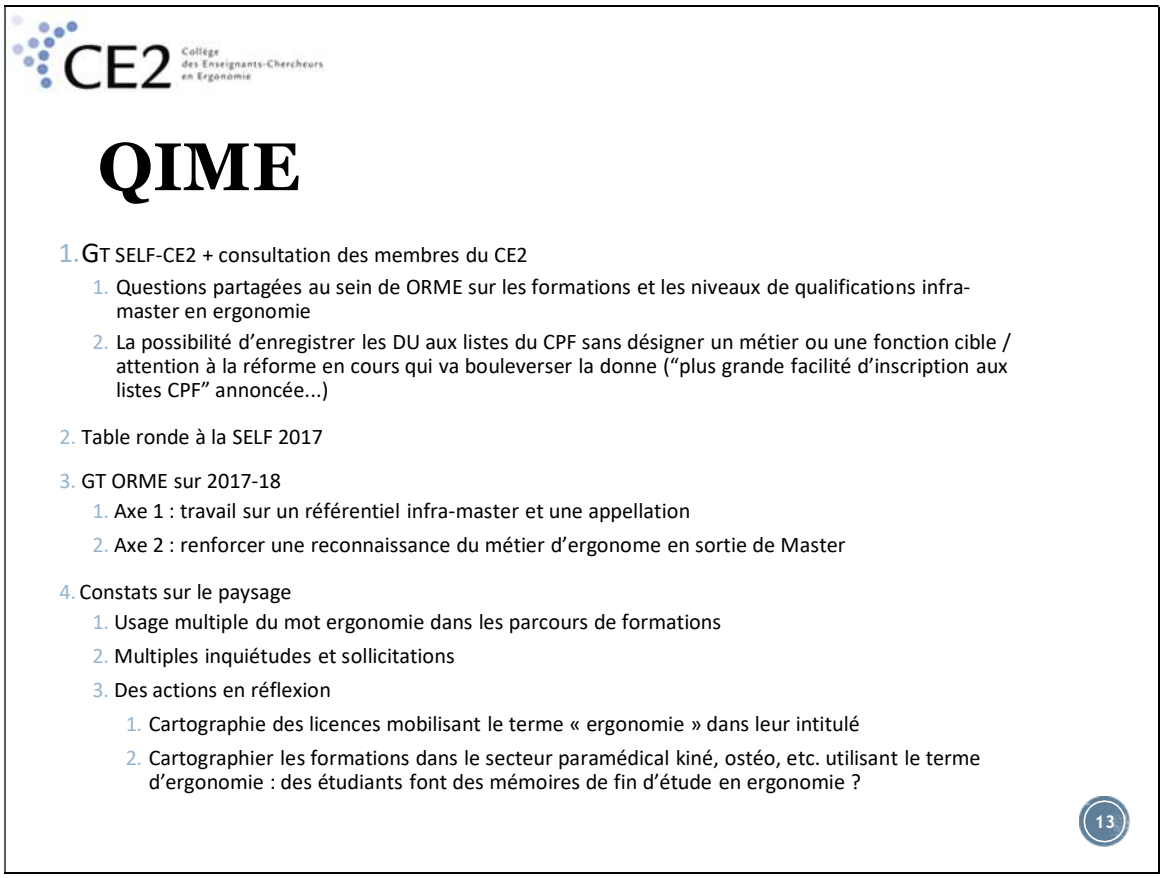

C'est un projet initié il y a quatre ans, avec comme question initiale : est-il nécessaire de cadrer nos formations infra-master ? (d'abord DU, puis aujourd'hui Licence).

ORME et CINOV ont été très en demande de cadrage particulièrement concernant les DU, avec une impression de concurrence. Le premier groupe de travail a été difficile à piloter, mais une relance a été faite l'an dernier avec un appel à volontaires.

Les échanges ont amené à proposer au cadrage minimal suivant.

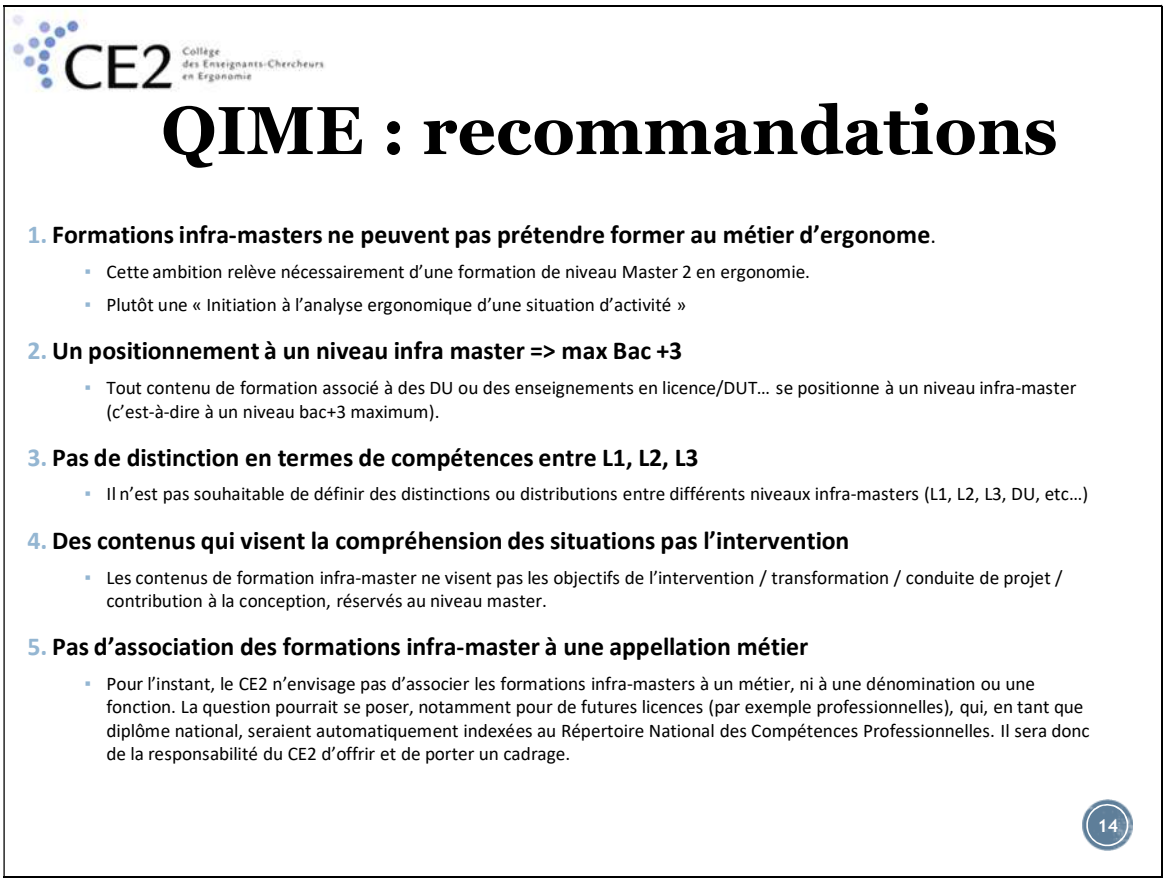

Les éléments présents ici ont été validés par le groupe de travail, le bureau du Ce2, et les autres associations au sein d'ORME. Il s'agit d'un consensus minimal.

Le point 2 permet de ne pas créer de confusion.

Le point 3 souligne une opportunité de faire vivre l'Ergonomie au niveau infra-master sans définir de cadrage sur une répartition entre les différentes années de la Licence ou DU.

Le point 4 précise les enjeux de garder les objectifs de l'intervention pour le Master.

Le point 5 permet de garder des distances avec les formations au métier d'ergonome. Le terme de « technicien en ergonomie » a été évoqué mais il n'y a pas de consensus.

Ce groupe de travail a été clôturé au mois de juin de cette année, mais les préoccupations sont fortement reliées à celles du groupe de travail MACQUE. Par exemple concernant le développement de Licence pro, le Ce2 devra se positionner sur le fait de proposer ou non un cadrage.

Alain Garrigou précise que si l'on cadre le Master, il sera nécessaire de cadrer « ce qu'il y a en-dessous ».

Un membre de l'assemblée indique qu'il serait nécessaire de prendre en compte l'enquête réalisée par le Céreq, car la question de la concurrence sur le métier est à mettre en lien avec les stratégies des employeurs, qui misent davantage sur des Bac+3.

La recherche en Ergonomie

(présenté par Alain Garrigou)

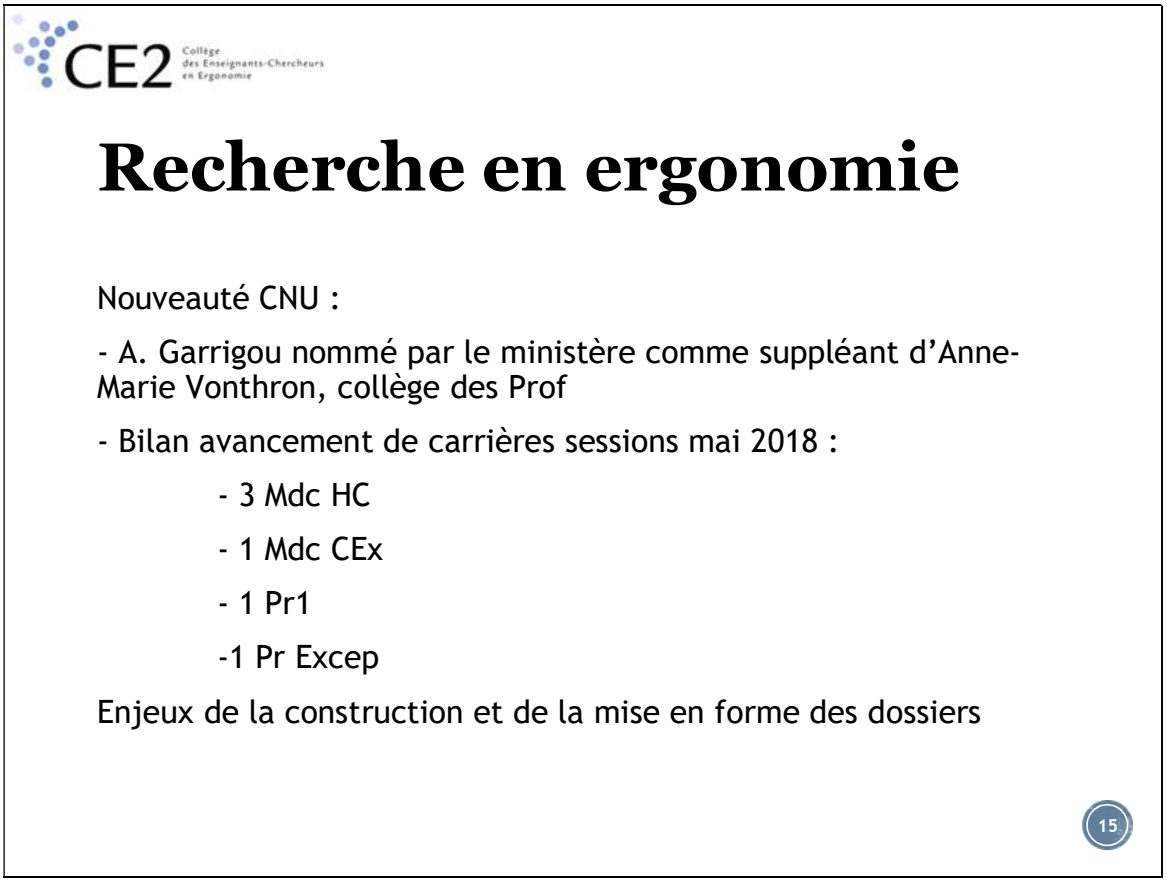

Alain Garrigou indique que Christian Bastien a démissionné et qu'il a été nommé par le Ministère, suppléant d'Anne-Marie Vonthron dans le collège des Professeurs.

Et indiqué aussi que la Psychologie du Travail et des Organisations et la Psychanalyse sont en difficulté.

Les membres du CNU sont attentifs à la question de l'Ergonomie ; nous avons une place à prendre. Alain Garrigou a dû expliciter un certain nombre de choses et propose comme action future de formaliser un cadre pour aider à la construction des dossiers.

L'un des membres du bureau précise qu'il faut être vigilent.e.s face aux critères.

Participations à des manifestations

(présenté par Alain Garrigou)

CE2 Collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie

Participations dans des manifestations

- **Participations à la Self 2018**
  - table ronde : « sur la règlementation du métier » (F. Coutarel, V. Boccara)
  - Symposium : « …. »
- **Participations à IEA 2018**
  - Symposium sur les formations en ergonomie(M. Aslanides)
  - Présentation du Ce2/ N. Bonnardel

16

Vote du bilan moral 2018

Vote à l'unanimité.

CE2 Collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie

Membres *(Lucie Cuvelier & Françoise Anceaux))*

- 61 personnes
- Bilan des qualifications et des postes
  - HDR :
  - Qualification
  - Autres ?
- Recrutement ?
  - Antoine Bonnemain (CNAM-ParisX) recrute a Clermont-Ferrand
  - Christine Vidal-Gomel recrutée Prof. à Nantes (CREN)
- Qualification ?
- HDR à venir ?
- Personnes à solliciter ?

18

Bilan financier 2018

(présenté par Françoise Anceaux)

CE2 Collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie

A la date du 27/09/2018	Recettes	Dépenses	Solde CC	Solde Livret
au 30/10/2017			**7290,55**	**5087,00**
virement sur livret		*3000.00*	*4290.55*	*8087.00*
Hébergement du site		53,91		
Frais bancaires		95.40		
Frais repas AG 2018		201,47		
Dvpt et entretien du site 2017		300.00		
Cotisations membres	2160.00			
au 28/09/2018	**2160.00**	**650,78**	**5799,77**	**8087.00**

- Bilan 2018 incluant les chèques et virements au 28/09/2018
- 61 adhérents, **dont 21 personnes non à jour.** 20 en cotisation individuelle
- 4 adhérents en retard de plus d'1 an

20

Pas de prévisionnel.

Nous avons de l'argent de côté pour des missions avec déplacements.

Vote du bilan financier 2018

Vote à l'unanimité.

Actions pour 2019

(présenté par Alain Garrigou)

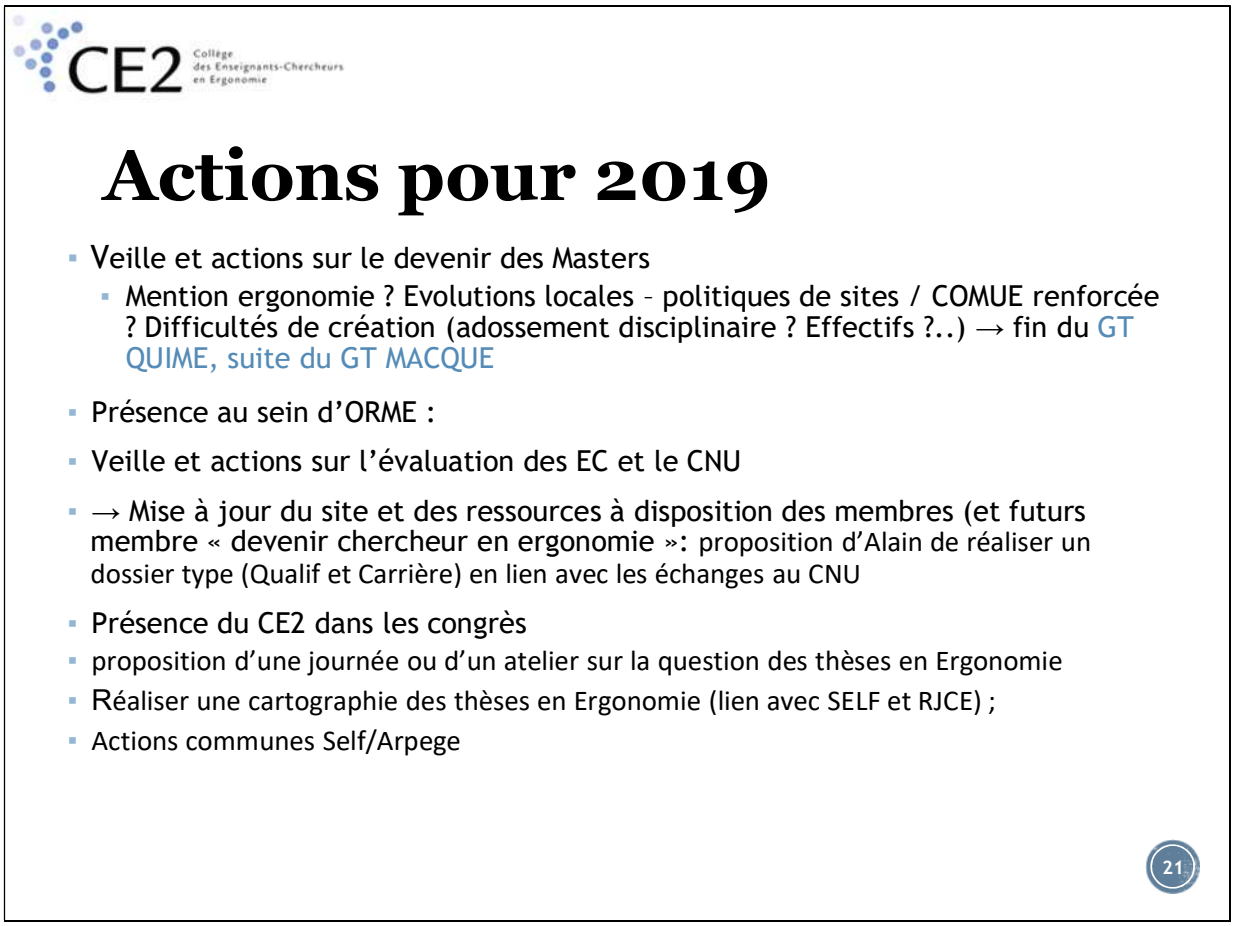

Enjeux de constitution de la commission Master.

Développer les interactions avec ORME.

Évaluation des EC et côté CNU, une question se pose à chaque session, présence ou non en suppléance ?

Présence du Ce2 dans les congrès.

Cartographier les thèses en cours en Ergonomie.

Actions communes avec Arpège, liens avec les sciences cognitives.

Actions en friches

(présenté par Alain Garrigou)

CE2 Collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie

Actions en friche

- Travail sur la formation à la recherche
  - master et parcours doctoral
  - Poursuite de la collaboration CE2/RJCE/Arpège concernant les doctoriales
- Groupe de travail CNU-CE2 sur les critères de qualification
  - Suivi évolution des critères CNU et stratégie collective de publication ?
  - Evaluation EC / quels critères ? quelles dev des ressources ? Co-encadrement ?
  - Collaboration Arpège, revues (PTO, cf. Tables rondes) et autres associations « disciplinaires »
- GT formation international (Réseau académique européen de formation à l'ergonomie : S. Leduc)
- L'enquête CE2 (?)
- Cartographie de la recherche en ergonomie et thèmes/thèses en cours

22

Renouvellement du Bureau

présenté par Alain Garrigou)

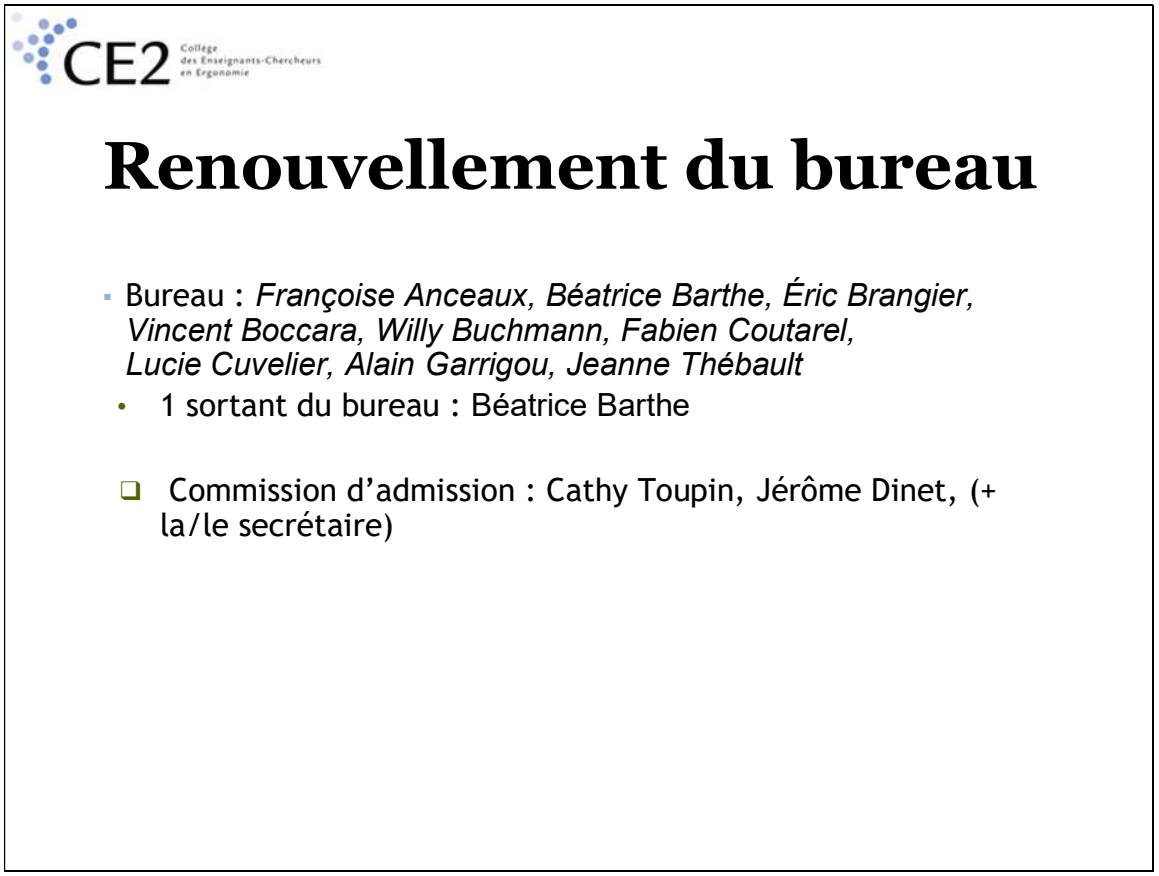

Un membre du bureau souligne qu'il faudrait faire attention aux autres cibles que les Masters, si le bureau est partant pour les accueillir.